TCHAD

Note de monitoring de protection

Janvier - septembre 2025

PROJET 21

Feedback P21

Sources de données

CIAUD : Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement
CRT : Croix Rouge du Tchad
CLEAP : Comité Local d'Etude, d'Exécution, d'Evaluation, et d'Accompagnement de projets
DRC : Danish Refugee Council
INTERSOS : INTERSOS
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

Note de monitoring de protection

Janvier - septembre 2025

PROJET 21

SOMMAIRE

ZONES DE COUVERTURE ET MÉTHODOLOGIES 3

CONTEXTE 4

ANALYSE DES RISQUES DE PROTECTION 5

Violation du droit à l'intégrité physique et à la vie 5

Violences basées sur le genre (VBG) 5

Violations du droit à la liberté 6

Violation graves contre les enfants 6

Violences psychologiques 6

Violations du droit à la propriété 6

ANALYSE CROISÉE DES PERCEPTIONS ET DES INCIDENTS 7

VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS 8

CAPACITÉS ET RÉPONSES 9

CONCLUSION 10

RECOMMANDATIONS 10

LIENS 11

Contacts

Antony Abogi : *Deputy Representative, N'Djamena*, abogi@unhcr.org
Patrice Ahouansou : *Principal Situation Coordinator, Abéché*, ahouanso@unhcr.org
Moulaye Aidara : *Senior Protection Officer, N'Djamena*, aidara@unhcr.org
Sophie-Lin Amang : *Senior Protection Officer, Abéché*, omadjang@unhcr.org
Safi Ilunga : *Protection Officer, Bagasola*, ilungal@unhcr.org
Constant Kohom : *Assistant Protection Officer,* Goré, djimonbe@unhcr.org
Armand N'dri : *Associate Info. Management Officer, N'Djamena*, ndri@unhcr.org

ZONES DE COUVERTURE ET MÉTHODOLOGIE

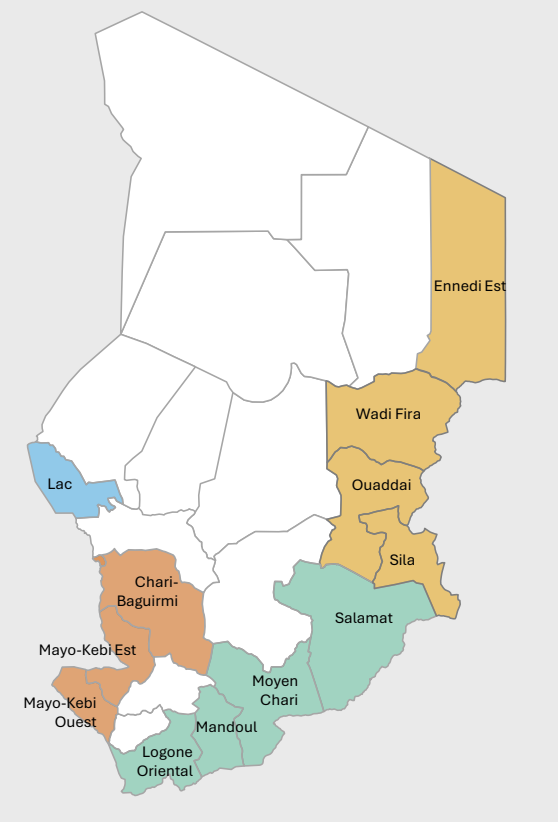

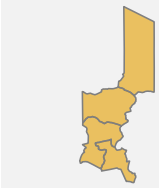

Est

Province : **04**
Département : **10**
Moniteurs : **82**

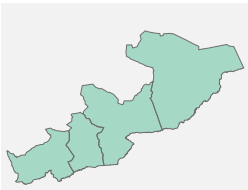

Sud

Province : **04**
Département : **06**
Moniteurs : **11**

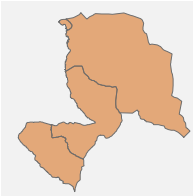

Ouest

Province : **03**
Département : **07**
Moniteurs : **05**

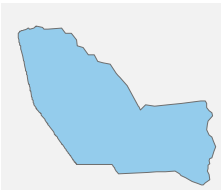

Lac

Province : **01**
Département : **03**
Moniteurs : **11**

le Projet 21 constitue un dispositif inter-agences essentiel pour documenter et analyser de manière continue l'évolution des risques de protection. Mis en œuvre au Tchad, au Burkina Faso, au Mali et au Niger, il repose sur une méthodologie harmonisée à l'échelle du Sahel central, permettant de produire des analyses comparatives et d'orienter les stratégies de réponse humanitaire.

Au Tchad, la collecte des données s'appuie sur trois instruments principaux :

- un questionnaire destiné aux ménages pour recueillir les expériences directes des personnes déplacées de force et des communautés hôtes,
- un questionnaire pour les informateurs clés, afin de capter les perceptions et tendances liées aux risques de protection observés à l'échelle communautaire,
- un questionnaire pour la collecte des incidents individuels qui sous-tendent l'environnement de protection décrit par les populations interviewées.

Les données issues des questionnaires ménages et informateurs clés sont recueillies de manière aléatoire, à travers des entretiens réalisés dans 10% des zones de déplacement et dans les communautés d'accueil. La collecte se fait en présentiel à l'aide de smartphones, mais également à distance lorsque les zones sont inaccessibles.

Sur la période de janvier à septembre 2025, **6 101 ménages** et **2 141 informateurs clés** ont été interviewés, et **10 185 incidents** ont été documentés dans **26 départements**.

CONTEXTE

Au troisième trimestre 2025, la situation de protection au Tchad demeure particulièrement préoccupante et volatile. Le pays reste au carrefour de plusieurs crises régionales, marqué par l'impact prolongé de la crise soudanaise à l'est, la fragilité sécuritaire persistante au sud et les répercussions des attaques des groupes armés autour du bassin du Lac Tchad. Ces dynamiques provoquent des mouvements continus de populations, avec l'arrivée massive de réfugiés soudanais et de déplacés secondaires dans la province du Lac, venant s'ajouter à une population déjà fragilisée par la pauvreté structurelle et le manque d'accès aux services de base.

L'afflux de nouveaux arrivants (***879 245 depuis avril 2023***) exerce une pression croissante sur les ressources naturelles, la terre, les infrastructures et les mécanismes communautaires de gestion des conflits, exacerbant les tensions entre populations hôtes, déplacés internes et réfugiés. En parallèle, l'activité récurrente des groupes armés non étatiques (GANE) dans la province du Lac et les risques d'enlèvements continuent de nourrir un climat d'insécurité.

Sur le plan humanitaire, les besoins restent immenses. Malgré la mobilisation des acteurs nationaux et internationaux, les capacités de réponse sont souvent dépassées par l'ampleur des besoins, en particulier dans les zones isolées et difficiles d'accès. Les mécanismes de protection peinent à couvrir l'ensemble des situations à risque, tandis que les dispositifs communautaires traditionnels sont mis à rude épreuve face à la multiplication des incidents majeurs : violences basées sur le genre (VBG), atteintes au droit de propriété, violations de la liberté individuelle, violences contre les enfants et entraves à l'accès à l'assistance.

Cette analyse, basée principalement sur les données recueillies auprès des populations déplacées et des communautés d'accueil, met en lumière les tendances récentes, l'ampleur des incidents rapportés et les perceptions des communautés vis-à-vis de leurs environnements de protection, afin de guider la réponse humanitaire et le plaidoyer en faveur d'une protection renforcée pour les personnes vulnérables.

CHIFFRES CLES

Interviews

6 101 Ménages

2 141 Informateurs clés

Incidents

10 185 Incidents individuels

Incidents par provinces

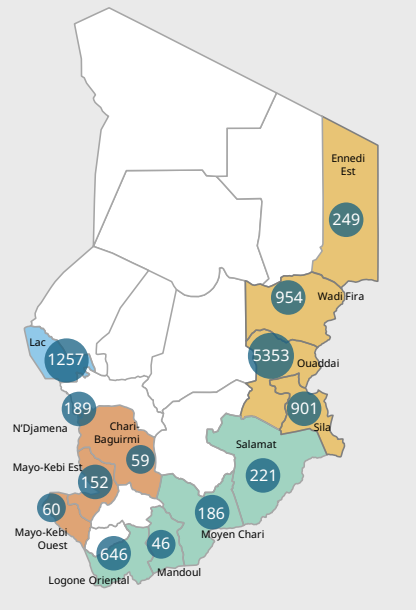

ANALYSE DES RISQUES DE PROTECTION (INCIDENTS INDIVIDUELS)

Entre le troisième trimestre 2024 et le troisième trimestre 2025, le nombre d'incidents de protection enregistrés est passé de **5 662** à **10 185**, soit une **augmentation d'environ 80 %**. Cette hausse, généralisée à toutes les catégories d'incidents, confirme une dégradation continue de l'environnement de protection. Les profils de victimes et les lieux de survenance des incidents (domicile, sites/villages, champs, routes) révèlent une exposition accrue des communautés hôtes, des réfugiés et des personnes déplacées internes.

Violation droit à l'intégrité physique et à la vie

3304
33%

Les violations du droit à l'intégrité physique et à la vie totalisent 3 304 cas. Les sous-types les plus marquants incluent les agressions physiques, ainsi que les assassinats et meurtres. Une part importante des incidents survient la nuit (35 %) et au domicile (42 %), illustrant l'ampleur et la proximité des violences subies. Ces violations traduisent un climat d'insécurité persistante, marqué par la présence de bandits et de groupes criminels, particulièrement dans les zones a fore densité de populations déplacées de force ou sous influence de groupes armés

Graphique 1: Violation intégrité physique et vie

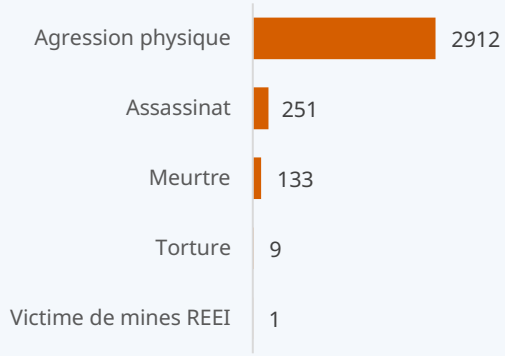

Graphique 2: Violence basée sur le genre

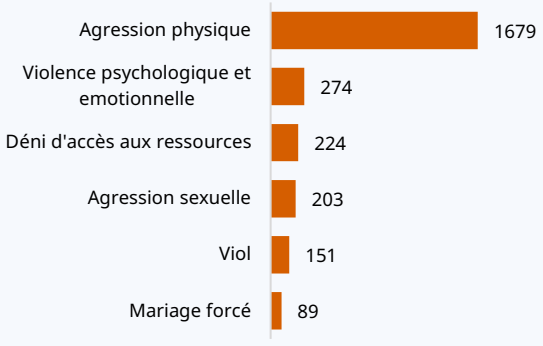

Entretien conduit par un moniteur de la CRT auprès d'un ménage
©Photo: UNHCR, Province du Lac, Septembre 2025

Violences basées sur le genre (VBG)

2620
26%

Les violences basées sur le genre (VBG) demeurent un motif d'alerte majeur, avec 2 620 incidents rapportés. Les femmes et les filles sont particulièrement exposées dans le cadre de leurs activités quotidiennes, collecte de bois et d'eau, travail dans les champs ou déplacements loin de la communauté. En raison de la stigmatisation, du manque de services spécialisés et de la sous-déclaration, l'ampleur réelle du phénomène est probablement sous-estimée.

La hausse significative des cas de VBG accentue la vulnérabilité des groupes les plus exposés, en particulier les femmes, les enfants, les déplacés internes et les réfugiés. Cette situation met en évidence la nécessité d'adapter et de renforcer les mécanismes de prévention et de réponse dans l'ensemble des zones concernées.

ANALYSE DES RISQUES DE PROTECTION (INCIDENTS INDIVIDUELS)

Violations du droit à la liberté

365
4%

La violation du droit à la liberté résulte principalement de l'activisme des groupes armés non étatiques avec 365 cas documentés, dont la majorité correspond à des cas enlèvements (314) suivis d'arrestations arbitraires (40).

Ces atteintes traduisent la persistance de pratiques néfastes visant à contrôler les populations et à restreindre leur mobilité, notamment dans les zones frontalières ou sous faible présence sécuritaire.

Graphique 3 : Violations du droit à la liberté

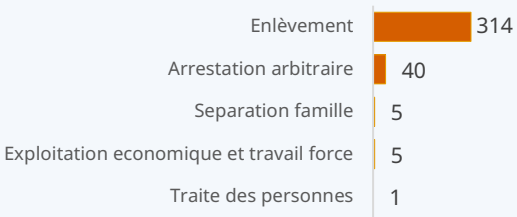

Violation graves contre les enfants

49
1%

Les violations graves commises contre les enfants, bien que numériquement moins nombreuses, représentent une alerte humanitaire majeure avec 49 cas documentés. Elles concernent notamment des enlèvements (dont les groupes armés non étatiques sont les principaux auteurs), des violences sexuelles et des cas de meurtres/mutilations. Cette réalité reflète la vulnérabilité extrême des enfants dans un contexte où l'accès à l'éducation est déjà fortement compromis, et où la protection communautaire peine à contenir les abus.

Graphique 4 : Violation graves contre les enfants

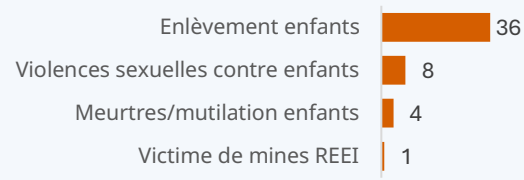

Violences psychologiques

436
4%

Avec 436 cas rapportés (menaces, injures, harcèlement et intimidation), ces violences, souvent invisibles, pèsent fortement sur la cohésion sociale et la résilience communautaire. Elles traduisent un climat de méfiance et d'hostilité, pouvant précéder ou accompagner les violences physiques. Le caractère diffus de ces incidents, parfois intrafamiliaux ou intra-communautaires, rend leur détection et leur traitement complexes, mais ils contribuent à la dégradation du sentiment de sécurité et à l'isolement des victimes.

Graphique 5 : Violences psychologiques

Violations du droit à la propriété

2349
32%

Les vols (2 388), les cas de destructions et d'extorsions de biens (650), les cas d'incendie (113), les pillages (45), l'imposition de taxes illicites (30) et les occupations illégales (23) constituent l'ossature de cette catégorie.

Ces atteintes reflètent une compétition accrue autour des ressources et des biens, accentuée par la précarité économique et la pression foncière, notamment dans les zones à faible présence étatique. Elles concernent aussi bien les espaces privés (domiciles) que collectifs (marchés, points d'eau, champs).

La prédominance des vols (73% des incidents rapportés) révèle à la fois la fragilisation des dispositifs communautaires de protection des biens et les tensions croissantes entre communautés hôtes et populations déplacées.

ANALYSE CROISÉE DES PERCEPTIONS COMMUNAUTAIRES ET DES INCIDENTS

L'analyse des perceptions communautaires met en évidence une ambivalence qui, croisée aux données des incidents individuels, permet de mieux cerner la réalité vécue par les populations.

D'un côté, une majorité de **85%** des ménages affirme se sentir en sécurité au sein de leur communauté. Pourtant, les incidents rapportés (**38%)** révèlent une exposition accrue aux violations des droits humains, notamment les vols, les agressions physiques et des violences sexuelles comme principales atteintes.
Ce décalage traduit une « ***normalisation de l'insécurité*** », où la répétition des abus finit par être intégrée dans le quotidien, réduisant le seuil de perception de la menace. Parmi les ménages interrogés, **15%** déclarent explicitement se sentir en insécurité, évoquant des facteurs qui recoupent les incidents individuels signalés: tensions intercommunautaires, extorsions de biens et violences basées sur le genre (VBG).

Les perceptions exprimées par les communautés rejoignent les tendances observées dans les violations rapportées, notamment les atteintes à la propriété et les violences sexuelles, qui demeurent parmi les plus fréquentes. Cette corrélation entre perceptions et données factuelles consolide la fiabilité de l'analyse issue des incidents individuels.

Les restrictions de mouvement constituent un autre point de convergence. Tandis que **19%** des ménages déclarent subir des limitations de mobilité en raison du banditisme, des activités de groupes armés ou des braquages routiers, les incidents enregistrés montrent que **64%** des violations se produisent dans les sites et villages dont 42% au domicile des victimes, mais également **8%** en chemin et **6%** sur les marchés.

Cette observation illustre que les zones de circulation et d'approvisionnement restent des espaces particulièrement vulnérables, ce qui pousse les ménages à limiter leurs déplacements et s'appuyer davantage sur les dispositifs communautaires locaux.

Par ailleurs, la mobilité transfrontalière, rapportée par **10 %** des ménages, s'explique principalement par des dynamiques liées aux moyens d'existence et aux liens familiaux. Cette tendance en lien avec les pertes de biens et de ressources essentielles**,** notamment les vols et extorsions, poussent les ménages à chercher ailleurs des solutions pour assurer leur survie et leur protection. Bien que limitées en proportion, ces mouvements transfrontaliers traduisent une stratégie d'adaptation face à la **vulnérabilité** et à l'insécurité.

Ainsi, l'analyse croisée des perceptions et des incidents individuels montre que si une majorité relative se déclare en sécurité, la réalité objectivée par les faits démontre une vulnérabilité diffuse et quotidienne. La divergence entre perception globale et exposition réelle souligne à la fois une résilience apparente et une résignation face à un climat persistant de violence et d'insécurité.

Entretien conduit par un moniteur de la CRT auprès d'un ménage
©Photo: CRT, Province du Sila, Septembre 2025

VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS

La vulnérabilité des populations se manifeste par un enchevêtrement de déficits sociaux et d'expositions directes aux incidents, créant un cercle vicieux entre pauvreté, marginalisation et violence.

Dans le domaine éducatif, **73%** des ménages déclarent avoir au moins un enfant non scolarisé, le plus souvent pour des raisons financières (40%) ou liées à la distance (13%). Cette déperdition scolaire trouve une résonance directe dans les incidents enregistrés contre les enfants : mariages précoces et forcés, travail des enfants et violences sexuelles. Le manque d'éducation accroît l'exposition aux risques d'exploitation et perpétue, de génération en génération, les situations de vulnérabilité.

Sur le plan de la documentation civile, près de (22%) des ménages interviewés ne détiennent aucun document d'identité, invoquant l'ignorance des procédures (26%) la distance aux services (13%) ou le coût (4%). L'absence d'identité légale s'articule avec des incidents comme les arrestations arbitraires ou la limitation d'accès aux services sociaux.

Les restrictions de mouvement liées à l'absence de documents d'identité viennent renforcer ce constat.

La vulnérabilité économique est également patente. Plus de **40%** des ménages déclarent avoir dû consommer des aliments de moindre qualité et **25%** emprunter de la nourriture ou vendu des articles pour se nourrir, tandis que **21%** reconnaissent avoir réduit le nombre de repas. Ces perceptions se recoupent avec les incidents de vol, d'extorsion et de destruction de biens, qui privent directement les ménages de ressources vitales et les contraignent à adopter des stratégies d'adaptation négatives.

Ainsi, la pauvreté exprimée par les ménages ne se limite pas seulement à un indicateur socioéconomique. Elle est alimentée et renforcée par une dynamique d'exploitation et d'abus clairement illustrée dans les incidents rapportés.

Enfin, le sentiment d'insécurité exprimé par les femmes et les filles, que ce soit dans les champs, lors de la collecte de bois ou d'eau, ou même au sein du foyer, reflète fidèlement la fréquence et la nature des violences basées sur le genre (VBG) enregistrées.
Les perceptions d'insécurité dans ces espaces se vérifient par des viols, agressions sexuelles et mariages forcés effectivement enregistrés, ce qui confirme la persistance d'un environnement hostile aux droits et à l'autonomie des femmes.

Activité de collecte de données auprès d'un informateur clé

© Photo: CIAUD
Site aménagé d'Aboutengué, Septembre 2025

CAPACITÉS ET RÉPONSES

Face à l'ampleur des incidents de protection, la réponse humanitaire dans les différentes zones de collecte s'appuie non seulement sur l'intervention des acteurs nationaux et internationaux, mais aussi sur la résilience et la mobilisation des communautés elles-mêmes. Les tendances issues de la collecte de données auprès des ménages et des informateurs clés, montrent que dans la majorité des zones affectées, les communautés ont développé des stratégies d'auto-protection pour pallier l'insuffisance des dispositifs institutionnels.

Dans les régions de l'Est, du Sud et du Lac, les comités locaux de protection jouent un rôle central dans l'identification et la prise en charge des incidents, en particulier pour les violences basées sur le genre (VBG) et les atteintes au droit de propriété.

Plus de 37% des incidents de VBG sont référés dans un premier temps aux acteurs communautaires / associatifs (représentant de déplacés, voisins, représentant de la communauté hôte, organisations locales de femmes). Ces relais communautaires, souvent formés avec l'appui des acteurs humanitaires, constituent les premiers points de contact au sein des communautés. Ils facilitent l'écoute, la médiation et l'orientation vers les structures formelles lorsque cela est possible. Ces mécanismes sont appréciés pour leur proximité. Toutefois, malgré leur engagement, leur capacité d'intervention reste limitée par le manque de ressources, la pression sociale et le poids des normes traditionnelles, en particulier en matière de VBG, où la confidentialité n'est pas toujours assurée.

L'analyse des perceptions révèle également que près de 27% des ménages interrogés déclarent se tourner vers des organisations humanitaires pour accéder à l'assistance. Elles constituent les structures formelles de prise en charge, offrant un appui spécialisé (psychosocial, médical, juridique).

Dans le bassin du Lac Tchad, des réseaux de veille communautaires tentent de protéger les enfants contre le recrutement forcé et les enlèvements, mais ces initiatives sont confrontées à l'insécurité persistante et à l'insuffisance de liens avec les structures officielles de protection de l'enfance.

Du côté de la réponse institutionnelle, les efforts de formation, de soutien logistique et de coordination des partenaires ont permis d'améliorer l'articulation entre dispositifs communautaires et mécanismes formels dans certaines localités.

Plus de 45 associations et groupements communautaires, issus à la fois des populations hôtes et déplacées, mènent des activités de protection à base communautaire. Ils constituent un réseau de plus de 1 200 relais ayant bénéficié de renforcements de capacités. Ces acteurs ont produit des résultats encourageants en matière de remontée d'informations et de référencement des cas. Toutefois, des limites notables persistent : dans plusieurs zones d'accueil, les communautés considèrent que l'assistance fournie demeure insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins et les délais de prise en charge restent longs, pour certaines situations urgentes.

Collecte de données conjointe UNHCR et CIAUD
©Photo, UNHCR

CONCLUSION

L'analyse des données de monitoring de protection au troisième trimestre 2025 met en lumière une dégradation significative de l'environnement de protection au Tchad, marquée par une hausse de 80 % des incidents comparativement à 2024.

Les violences basées sur le genre (VBG), les atteintes au droit à l'intégrité physique, les violations du droit à la propriété et les menaces contre les enfants se cumulent, affectant particulièrement les femmes, les enfants au sein des populations de déplacés et communautés hôtes.

Parallèlement, le sentiment de sécurité exprimé par une majorité relative des ménages révèle une normalisation de l'insécurité, traduisant à la fois une résilience forcée et une acceptation contrainte de la violence.

Les déficits en matière d'éducation, de documentation civile et de moyens d'existence entretiennent un cercle vicieux de vulnérabilité et d'exposition aux abus. Malgré l'engagement des communautés et des relais locaux, les capacités institutionnelles et communautaires restent limitées et ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins identifiés. Cette situation appelle à une action concertée; soutenue et renforcée pour prévenir l'érosion des droits fondamentaux et endiguer la multiplication des abus.

RECOMMANDATIONS

Renforcement de la prévention et de la réponse VBG

- Renforcer les espaces sûrs et mobiles (notamment cliniques mobiles) pour les femmes et filles.
- Former et appuyer les relais communautaires pour assurer la confidentialité et l'orientation des survivantes.

Sécurité communautaire et mobilité

- Etendre l'installation des points lumineux solaires et organiser des patrouilles locales autour des points d'eau, champs et axes de circulation
- Créer ou renforcer des comités de veille communautaire pour les alertes rapides (enlèvements).

Documentation civile et accès aux droits

- Organiser des audiences foraines mobiles dans les zones frontalières de l'Est, du Sud et du Lac afin de délivrer des pièces d'identité et réduire les risques d'arrestations arbitraires et restrictions de mouvement.

Moyens d'existence et cohésion sociale

- Appuyer les ménages déplacés et hôtes en activités génératrices de revenus (AGR) rapides, afin d'alléger les tensions autour des ressources (terre, eau, nourriture).
- Mettre en place et renforcer les projets de gestion communautaire des ressources naturelles (points d'eau, terres agricoles) afin de réduire les conflits locaux.

Protection de l'enfance

- Renforcer la surveillance communautaire contre le recrutement forcé et les enlèvements.
- Renforcer les programmes de scolarisation accélérée et d'appui éducatif dans les zones d'arrivée massive de réfugiés soudanais.

Liens

Résultats Monitoring Protection P21 |	https://bit.ly/MonitoringP21-Tchad
Résultats Monitoring des frontières P21 |	https://bit.ly/BorderMonitoring-SdnEmergency
Cartographie des associations et groupements des réfugiés |	https://bit.ly/CartographieAssociationGrpmt
Formulaire d'évaluations des produits P21 |	https://bit.ly/EvaluationProduitsP21-Tchad
Portail des données opérationnelles (UNHCR) |	https://data.unhcr.org/en/country/tcd
Plateforme de coordination Urgence Soudanaise |	https://new.ajala.app/index.php